



DÉCLARATION SELON LE SYSTÈME D'ALERTE

(Montréal, 4 février 2016) Redevances Aurifères Osisko Ltée (« Osisko ») (TSX : OR) annonce qu'elle a souscrit à, et a reçu, 800 000 reçus de souscription (les « reçus de souscription ») de Oban Mining Corporation (« Oban ») (TSX : OBM) à un prix de 1,20 \$ par reçu de souscription, en lien avec la clôture par Oban du placement privé (le « placement privé ») précédemment annoncé. Le placement privé a été annoncé le 11 janvier 2016, conjointement avec l'exécution d'une convention d'arrangement avec NioGold Mining Corp. (« NioGold ») (TSX-V : NOX), en vertu de laquelle Oban a accepté d'acquérir toutes les actions ordinaires émises et en circulation de NioGold aux termes d'un plan d'arrangement approuvé par un tribunal (l'« arrangement »).

Chaque reçu de souscription confère à son détenteur le droit de recevoir, sans contrepartie supplémentaire, ni autre mesure de la part de ce dernier, et suite aux conditions d'émission remplies par Oban, (i) une action ordinaire dans le capital-actions d'Oban (une « action d'Oban »), et (ii) un bon de souscription d'actions ordinaires d'Oban (un « bon de souscription d'Oban »). Chaque bon de souscription d'Oban peut être exercé contre une action d'Oban jusqu'au 3 février 2019, ce délai d'expiration pouvant être raccourci dans certaines circonstances, à un prix d'exercice de 1,44 \$.

De plus, suite à la réalisation de l'arrangement, Osisko sera en droit de recevoir 9 833 495 actions ordinaires additionnelles d'Oban suite à l'échange de ses actions actuellement détenues dans NioGold, en paiement selon le prix d'achat défini dans l'arrangement. À titre de rappel, la conversion des reçus de souscription est conditionnelle à ce qu'Oban reçoive l'approbation nécessaire des actionnaires d'Oban lors d'une assemblée extraordinaire à être tenue en mars 2016. Aussi, la réalisation de l'arrangement est assujettie à la conclusion satisfaisante de ses termes et conditions spécifiés dans la convention d'arrangement.

Suite à la prise d'effet de l'arrangement et de la conversion des reçus de souscription, Osisko s'attend à détenir (i) 19 859 328 actions ordinaires d'Oban, représentant approximativement 15,8 % des actions ordinaires émises et en circulation d'Oban sur une base non diluée, et (ii) 20 659 328 actions d'Oban en supposant qu'Osisko exercera complètement ses 800 000 bons de souscription sous-jacents aux 800 000 reçus de souscription détenus par Osisko, représentant approximativement 16,4 % des actions ordinaires émises et en circulation d'Oban sur une base partiellement diluée. Osisko détient ses actions dans Oban à des fins d'investissement. Osisko pourra augmenter ou diminuer sa prise de participation dans Oban selon, entre autres, les conditions du marché et autres facteurs relatifs aux décisions d'investissement d'Osisko.

Sur une base de divulgation volontaire, Osisko souhaite également informer que certains initiés d'Osisko ont aussi souscrit au placement privé et qu'ils vont détenir, en tenant compte de leurs actions actuellement détenues dans Oban et NioGold, approximativement 3,5 % des actions émises et en circulation d'Oban sur une base partiellement diluée suite à la réalisation de l'arrangement et à la conversion des reçus de souscription.

Ce communiqué de presse est émis conformément au Règlement NI 62-103 – Système d'alerte et questions connexes touchant les offres publiques et les déclarations d'initiés. La déclaration selon le système d'alerte en lien avec le placement privé sera déposée sur *System for Electronic Document Analysis and Review* (« SEDAR ») au www.sedar.com sous le profil de l'émetteur d'Oban. Afin d'obtenir une copie de la déclaration selon le système d'alerte déposé par Osisko, prière de contacter André Le Bel au (514) 940-0670 ou vous référez à SEDAR au www.sedar.com sous le profil de l'émetteur d'Oban.

À propos de Redevances Aurifères Osisko Ltée

Osisko est une société minière intermédiaire de redevances et d'exploration détentrice de deux redevances aurifères de calibre mondial. Ces deux actifs principaux sont une redevance de 5 % en rendement net de fonderie (« NSR ») sur la mine d'or de calibre mondial Canadian Malartic et une redevance escalatoire de 2,0-3,5 % NSR sur la mine d'or Éléonore située à la Baie James, au Québec. Osisko détient également une redevance de 2-3 % NSR sur la mine Island Gold, une redevance de 2 % NSR sur le groupement Sud du projet Lamaque, une redevance de 3 % NSR sur la propriété Malartic CHL, et une redevance de 2 % NSR sur les projets d'exploration aurifère Upper Beaver, Kirkland Lake et Hammond Reef, situés dans le nord de l'Ontario. La Société détient également une participation de 9,75 % dans Labrador Iron Ore Royalty Corporation.

Le siège social d'Osisko est situé au 1100 avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 300, Montréal, Québec, H3B 2S2.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter Redevances Aurifères Osisko Ltée :

John Burzynski
Vice-président principal, développement des affaires
Tél. (416) 363-8653
jburzynski@osiskogr.com

Joseph de la Plante
Vice-président, développement corporatif
Tél. (514) 940-0670
jdelaplante@osiskogr.com